

LE COMPTEUR LINKY

Informations données par Enedis (8/09/17).

SANTE : EXPOSITION LIEE A L'UTILISATION DES OBJETS DE LA VIE COURANTE. Champ électrique exprimé en volts par mètres.

Compteur bleu électronique et compteur Linky : le champ électrique des deux compteurs est équivalent : il est compris entre 0,25 V/m et 2 V/m pour une valeur limite réglementaire de 87 V/m dans cette gamme de fréquence.

Ampoule basse consommation 15 V/m à 30 cm ;

Plaque à induction : 6V/m à 40cm

Téléphone sans fil (socle) : 1,8 V/m à 40 cm.

Ordinateur : 4V/m à 50 cm,

Four à micro-ondes : 3V/m à 40 cm.

Le compteur

Le compteur Linky est-il vraiment un nouveau compteur ?

Le compteur Linky est un compteur électrique de nouvelle génération dit « communicant », qui permet de transmettre des informations et de recevoir des ordres à distance, il remplacera l'ensemble des compteurs d'électricité sur le territoire français.

Le compteur Linky, c'est pour qui ?

Pour tous les particuliers (généralement de 3 à 9 kVA), les professionnels (généralement de 18 à 36 kVA), et les collectivités locales (de 3 à 36 kVA).

Pourquoi changer de compteur ?

Grâce à ses caractéristiques, le compteur Linky rend possible la mise en place de nouveaux services accessibles à tous : télé relevé des compteurs, adaptation de la puissance à distance, accès à vos données de consommation pour mieux la maîtriser, nouvelles offres des fournisseurs d'énergie et de services (pilotage des appareils de la maison), emménagement en toute simplicité avec mise en service de l'électricité en moins de 24 h.

Qu'est-ce qu'un compteur communicant ?

Un compteur communicant transmet des données de consommation, et reçoit des ordres à distance, offrant ainsi de nouveaux services sans rendez-vous et sans dérangement pour le

client. Première brique des réseaux électriques intelligents, il contribue à moderniser le réseau électrique basse tension jusqu'à votre domicile.

La Technologie

Quelle est la technologie utilisée par le compteur Linky pour communiquer ?

La communication se fait via des câbles électriques existants, en utilisant la technologie CPL (courants porteurs en ligne). Cette technologie éprouvée et fiable est utilisée depuis plus de 50 ans, notamment pour envoyer quotidiennement au compteur le signal pour compter en heures pleines ou en heures creuses, et ne nécessite ni travaux, ni nouveaux câbles. 11 millions de ballons d'eau chaude fonctionnent pendant les heures creuses grâce à cette technologie. Le compteur Linky n'utilise pas de radiofréquences et respecte l'ensemble des normes sanitaires européennes et françaises.

L'utilité

Le compteur Linky est-il vraiment important pour tout le monde ?

Oui, car le compteur Linky est l'une des briques d'un système d'infrastructures plus vaste (réseaux électriques intelligents) qui accompagne la transition énergétique. Le compteur Linky permet à ENEDIS d'augmenter la part des énergies renouvelables, d'accompagner le développement des véhicules électriques sans déséquilibrer le réseau, d'aider les consommateurs à faire des économies d'énergie et de réduire ainsi les émissions de CO2.

Qu'est-ce que le compteur Linky apportera aux collectivités ?

Le compteur Linky permettra un suivi précis du patrimoine (et ainsi de mieux prévoir les investissements), des données enrichies pour accompagner les politiques territoriales d'urbanisme, d'habitat et de précarité. Un réseau modernisé, plus fiable, capable d'accueillir les énergies renouvelables et les véhicules électriques.

Qu'est-ce que le compteur apportera aux clients ?

Des interventions à distance : mise en service, augmentation ou diminution de puissance, changement de tarif, sans rendez-vous, sans dérangement pour le client et dans des délais réduits (24 h au lieu de 5 jours), un accès facilité aux données de consommations réelles et non sur des estimations, un diagnostic facilité en cas de panne, la diversification des offres tarifaires.

Et pour ENEDIS ?

Le compteur Linky va accélérer la modernisation du réseau de distribution. Les pannes seront détectées plus tôt, les diagnostics seront facilités et les interventions plus rapides. L'équilibre entre la production et la consommation sera mieux maîtrisé, et l'intégration sur le réseau des véhicules électriques et des énergies renouvelables sera facilitée.

Est-ce que le compteur Linky va modifier mon contrat ?

Non. L'arrivée du compteur Linky ne modifie pas les contrats en cours, quel que soit le fournisseur et le type d'offre. Les clients pourront bénéficier d'un plus grand nombre d'offres tarifaires.

Et en cas d'impayé ?

Le compteur Linky ne modifie pas les modalités actuelles. Enedis agira toujours en veillant à ne pas couper les clients en difficulté de paiement sans contact préalable. C'est le fournisseur d'électricité quel qu'il soit, qui mandate Enedis pour procéder à la coupure éventuelle.

Quand les compteurs Linky seront-ils installés ?

Le déploiement se fait de façon régulière dans toute la France depuis la fin 2015, et se poursuivra jusqu'en 2021. **A Saint-Julien-aux-Bois, la date de déploiement serait 2018.**

Les entreprises locales de distribution (ELD) sont-elles concernées ?

Les compteurs communicants concernent tous les distributeurs. Ils sont libres de développer leur propre système ou de s'appuyer sur tout ou partie du système Linky.

Comment les entreprises concernées par le compteur Linky ont-elles été choisies ?

Enedis a passé des appels d'offres distincts : pour les fabricants de compteurs et de concentrateurs, pour les entreprises de pose et pour les entreprises de recyclage (les deux derniers étant des appels d'offres régionaux).

Quelles données enregistre le compteur Linky ?

Il enregistre les seules données de consommation d'électricité. Celles-ci sont cryptées. Le compteur Linky ignore s'il s'agit de la télévision, du lave-vaisselle ou du chauffe-eau. Aucune donnée personnelle ne transite dans le système (ni adresse, ni nom, ni coordonnées bancaires...).

Les données clients peuvent-elles être vendues ?

Non. Les données de consommation appartiennent au client. Quelle que soit la situation, Enedis reste soumise à une obligation de protection des informations commercialement sensibles et à une obligation de protection des données personnelles des clients. Elles ne peuvent en aucun cas être transmises à un tiers sans l'accord préalable du client.

Les données pourront-elles être consultées ?

Oui. Les données agrégées anonymes (quartier ou groupe de consommateurs) pourront être mises à disposition des collectivités territoriales à des fins d'urbanisme ou de maîtrise de l'énergie.

Les données collectées sont-elles sécurisées ?

Oui. Les données du compteur Linky sont cryptées. Le dispositif de sécurité mis en place est conforme à la réglementation (arrêté de janvier 2012) et au référentiel de sécurité certifié de l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information (Anssi).

Qui va installer le compteur Linky ?

Un technicien spécialement habilité et formé à la pose du compteur Linky, salarié d'Enedis ou d'une entreprise partenaire Enedis pour Linky.

Comment les clients seront-ils avertis du jour de la pose ?

Lors du remplacement des compteurs sur une zone donnée, **un courrier d'information sera envoyé par Enedis 30 à 45 jours avant**. Dans les autres cas (remplacement du compteur à l'occasion d'une intervention, par exemple), les clients seront également avertis.

Qui va contacter le client pour l'installation physique du compteur Linky ?

L'entreprise de pose informera le client de son passage au moins 25 jours avant la date prévue. Si sa présence est indispensable (compteur situé à l'intérieur du logement), un rendez-vous sera pris avec le client.

Où sera installé le compteur Linky ?

En lieu et place du compteur actuel, sur les mêmes branchements, avec le même encombrement. Le disjoncteur ne sera pas remplacé, sauf s'il est défectueux.

Combien de temps prend la pose ?

L'intervention et la coupure associée durent 30 minutes, en moyenne.

Peut-on refuser la pose du compteur Linky ?

Non. Les compteurs sont des outils de comptage des consommations d'électricité ; ils font partie des biens concédés à Enedis par les collectivités locales. Le client doit donner accès au compteur pour permettre à Enedis d'exercer sa mission de service public.

Peut-on garder le vieux compteur en souvenir ?

Non, car le compteur n'appartient pas au client. IL est la propriété des collectivités locales qui le concèdent au distributeur Enedis dans le cadre d'un contrat de concession pour le comptage de l'énergie consommée. Le contrat de fourniture d'électricité prévoit qu'Enedis puisse procéder au remplacement des compteurs pour tenir compte des évolutions technologiques.

Est-ce que le compteur Linky disjoncte plus que les anciens compteurs ?

Non. La marge de tolérance aux dépassements de puissance est la même que celle des anciens compteurs. L'organe de commande de la tension intégré au compteur Linky assure la correspondance entre la puissance « technique » et la puissance souscrite par le client. Lors de la pose du compteur, en cas de décalage entre la puissance contractuelle et le réglage du disjoncteur, le technicien remet l'installation à la bonne puissance.

Le compteur Linky a-t-il fait l'objet de tests ?

300 000 compteurs Linky ont été posés sur l'agglomération lyonnaise et en Indre et Loire entre 2009 et 2011. C'est parce-que ces tests menés sous l'égide de la CRE ont été concluants que la généralisation a été décidée par le gouvernement.

Les anciens compteurs sont-ils recyclés ?

Oui. Des appels d'offres spécifiques ont été lancés. Les anciens compteurs seront récupérés au moment de la pose du compteur Linky pour être recyclés.

Quelle est la durée de vie du compteur Linky ?

Une vingtaine d'années. Le système est évolutif : les logiciels inclus dans les compteurs et les concentrateurs peuvent être mis à jour à distance.